

Télégrammes :
Courrier-MoulinsTéléphone :
Moulins, 17

COURRIER DE L'ALLIER

Chèques postaux :
Clermont-Ferrand
N° 114-83
R. C. n° 452Pour la publicité régionale, s'adresser exclusivement à l'AGENCE HAVAS,
87, place d'Allier, MOULINS - Palais du Commerce, VICHY

BUREAUX : 13, RUE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU, MOULINS

Pour la publicité extra-régionale, s'adresser à l'AGENCE HAVAS,
63, rue de Richelieu, PARIS, et dans toutes ses succursalesLa situation extérieure
et les sanctions

Sur beaucoup de questions essentielles, la déclaration ministérielle est restée muette. On y chercherait vainement les intentions du gouvernement quant au problème financier, à la défense du franc et au statut de la Banque de France. Le programme du Front populaire contient sur les sujets relatifs à la sauvegarde de l'ordre public, du crédit de l'Etat et de la sécurité nationale de regrettables lacunes.

En ce qui concerne nos rapports diplomatiques avec les puissances étrangères, M. Blum s'est montré singulièrement évasif. Il veut la paix, sans doute, comme tout le monde, mais par quels moyens entend-il la conserver ? En l'associant, dit-il, au respect de la loi internationale, à la fidélité aux engagements pris, en organisant la sécurité collective, etc.

On nous a déjà servi ces formules équivoques. Elles signifient, en termes voilés, qu'il demeure enchaîné à l'idéologie de Genève qui n'a abouti jusqu'ici qu'au relâchement de nos alliances et à l'affaiblissement de la stabilité de la paix en Europe.

M. Louis Marin, interpellant, a franchi dans le vif. « Quelle sera votre attitude, a-t-il demandé, au sujet de la levée des sanctions ? Une détermination rapide s'impose, dans les circonstances graves que nous traversons. » M. Blum a éludé la réponse et pour cause. La levée des sanctions réclamée par l'Italie comme une condition sine qua non de sa présence à S. N. d. n'a été que le chef du gouvernement de Front populaire, hostile à la politique de M. Mussolini et obstinément attaché au sanctuaire intransigent de l'Angleterre. Ce qui est d'autant moins explicable, que le gouvernement britannique, M. Eden tout le premier, reconnaît que depuis la conquête de l'Éthiopie, les sanctions n'ont plus de sens et qu'il va falloir s'incliner devant le fait accompli.

Or, tandis qu'on perd du temps au Quai d'Orsay en vaines palabres, les événements suivent leur cours, contre nous. L'Allemagne attire dans son orbite la politique romaine. Un accord est ébauché entre M. Mussolini et Hitler, un pacte de non agression qui lierait l'Italie au Reich et selon lequel notre voisine des Alpes resterait neutre en cas d'un conflit franco-allemand. Le gouvernement de Rome appuierait les revendications coloniales de Berlin et favoriserait l'expansion allemande dans la péninsule balkanique. Par contre, l'Allemagne, soucieuse de la paix sociale et de rendre au pays l'unité qui lui est indispensable dans une période troublée, a répondu à l'appel qui lui a été adressé par le président du conseil. Elle a donc accepté, pour mettre fin au conflit, d'entrer en conversation avec la C. G. T., pour examiner les revendications relatives aux salaires, à la reconnaissance du droit syndical et à la création de délégués ouvriers.

« Les négociations, qui ont eu lieu, ont révélé, de la part des deux parties en présence, le grand désir d'aboutir. L'entente a été facilement réalisée en ce qui concerne la liberté syndicale et les délégués ouvriers. Par contre, l'accord direct des parties n'a pas été possible pour les augmentations de salaires.

« La Confédération générale de la production française a, en effet, attiré l'attention sur les difficultés actuelles de la production et de échanges. Elle a souligné la lourde incidence qu'auraient des augmentations de salaires sur l'équilibre financier des entreprises et sur l'économie générale du pays. Elle n'a pas dissimulé davantage que cette incidence sera forcément aggravée par les lois relatives à la semaine de 40 heures et aux congés payés, qui vont être soumises à la procédure d'urgence du Parlement.

« Sur cette question du relèvement des salaires, les deux parties ont donc convenu de s'en remettre à l'arbitrage du président du conseil, qui a fixé les taux de rajustement des salaires dans les conditions publiées par la presse.

« La Confédération générale de la production française estime que l'ensemble des mesures envisagées constitue une expérience entraînant la mise en œuvre d'un système nouveau, dont toutes les conséquences ne sauraient être prévues et dont le gouvernement devait prendre seule la responsabilité. Elle a accepté les lourdes charges qu'impose, pour l'industrie française, l'arbitrage du gouvernement, espérant qu'avec la reprise du travail renaitra un esprit de collaboration confiant entre patrons et ouvriers.

De son côté, M. Lambert-Ribot, délégué du Comité des forges, a fait la déclaration suivante :

« Le patronat ne se fait aucune illusion sur les conséquences de l'expérience qui lui a été imposée et qu'il subit. Il ne pouvait faire autrement que d'accepter l'arbitrage du gouvernement qui, désormais, assume toutes les responsabilités de la situation nouvelle. Celle-ci est dangereuse et fautive, le patronat, en acceptant les propositions du gouvernement, a fait les réserves les plus expresses. »

Toutefois cet accord, dont les grandes lignes sont arrêtées, serait soumis à une condition résolutoire. Il perdrait sa valeur si, à la fin du mois, le Conseil et l'Assemblée de Genève décidaient la levée des sanctions. Voilà donc l'Angleterre, au pied nous mur et nous avec elle, ainsi que les autres puissances sanctionnistes.

L'accord de Stresa est en passe d'être déchiré et la Duplice reconstituée. En face du Reich enlaidi de revanche et surarmé, nous serions seuls, car il ne faut pas compter sur le concours lointain et hypothétique de l'armée des Soviets.

Est-ce donc le moment de poursuivre, comme l'a annoncé samedi M. Blum, la chimère du désarmement ?

Le danger d'une telle politique a été, comme il fallait s'y attendre, les Etats de la Petite Entente.

Nous n'avons pas compté sur l'appui éventuel de la France, ces Etats resserrant leur alliance et organisant la défense de leurs intérêts communs. Tel est l'objet de la Conférence de Bucarest où viennent de se rencontrer le roi Carol de Roumanie, le prince Paul, régent de Yougoslavie, et M. Benès, président de la Tchécoslovaquie.

Des paroles significatives ont été prononcées, affirmant solennellement la solidarité danubienne. La force de la Petite Entente, a dit le roi Carol, réside dans son indissoluble unité. Et M. Benès : « La Petite Entente est la clef de voûte de la structure de l'Europe centrale et de la paix européenne ; elle est la colonne sans laquelle l'édifice européen s'effondrerait dans un conflit dont les conséquences seraient incalculables. »

Allons-nous perdre ces auxiliaires précieux par une sottise complaisante envers la Russie soviétique ? Allons-nous, après nous être allié l'Italie, abandonner l'Europe centrale aux convoitises hitlériennes ?

Allons-nous déchaîner la guerre générale pour céder à des passions antichrétiennes et épouser les rancunes de l'Angleterre qui ne supporte aucun voisinage jugé par elle gênant de non agression de la Mer Rouge ou sur la route des Indes ?

M. Blum a promis des éclaircissements supplémentaires sur la ligne qu'il entend suivre pour concilier les garanties de la paix et la dignité de la France.

La demande d'interpellation déposée au Parlement, l'Allemagne, le colosse de Blois lui en fournira l'occasion. L'heure n'est plus aux subtilités et aux habiles escamotages. Il faut parler clair, il faut enfin parler français.

P. VIGNAULT.

Les accords du 7 juin

« Victoire et espérance ! » s'écrit M. Jouhaux
« C'est une expérience entraînant la mise en œuvre d'un système nouveau », déclare la Confédération générale de la production française.

Les accords commentés
par leurs signataires

Du côté patron

Paris, 8 juin. — La Confédération générale de la production française communique :

« La Confédération générale de la production française, soucieuse de la paix sociale et de rendre au pays l'unité qui lui est indispensable dans une période troublée, a répondu à l'appel qui lui a été adressé par le président du conseil. Elle a donc accepté, pour mettre fin au conflit, d'entrer en conversation avec la C. G. T., pour examiner les revendications relatives aux salaires, à la reconnaissance du droit syndical et à la création de délégués ouvriers.

« Les négociations, qui ont eu lieu, ont révélé, de la part des deux parties en présence, le grand désir d'aboutir. L'entente a été facilement réalisée en ce qui concerne la liberté syndicale et les délégués ouvriers. Par contre, l'accord direct des parties n'a pas été possible pour les augmentations de salaires.

« La Confédération générale de la production française a, en effet, attiré l'attention sur les difficultés actuelles de la production et de échanges. Elle a souligné la lourde incidence qu'auraient des augmentations de salaires sur l'équilibre financier des entreprises et sur l'économie générale du pays. Elle n'a pas dissimulé davantage que cette incidence sera forcément aggravée par les lois relatives à la semaine de 40 heures et aux congés payés, qui vont être soumises à la procédure d'urgence du Parlement.

« Sur cette question du relèvement des salaires, les deux parties ont donc convenu de s'en remettre à l'arbitrage du président du conseil, qui a fixé les taux de rajustement des salaires dans les conditions publiées par la presse.

« La Confédération générale de la production française estime que l'ensemble des mesures envisagées constitue une expérience entraînant la mise en œuvre d'un système nouveau, dont toutes les conséquences ne sauraient être prévues et dont le gouvernement devait prendre seule la responsabilité. Elle a accepté les lourdes charges qu'impose, pour l'industrie française, l'arbitrage du gouvernement, espérant qu'avec la reprise du travail renaitra un esprit de collaboration confiant entre patrons et ouvriers.

De son côté, M. Lambert-Ribot, délégué du Comité des forges, a fait la déclaration suivante :

« Le patronat ne se fait aucune illusion sur les conséquences de l'expérience qui lui a été imposée et qu'il subit. Il ne pouvait faire autrement que d'accepter l'arbitrage du gouvernement qui, désormais, assume toutes les responsabilités de la situation nouvelle. Celle-ci est dangereuse et fautive, le patronat, en acceptant les propositions du gouvernement, a fait les réserves les plus expresses. »

Du côté ouvrier

UN DISCOURS RADIODIFFUSÉ
DE M. JOUHAUX

Paris, 8 juin. — Ce soir, à 20 heures, M. Léon Jouhaux, secrétaire général de la C. G. T., a prononcé l'allocution suivante qui a été radiodiffusée par le poste de radio des P. T. T. :

« La victoire obtenue dans la nuit de dimanche à lundi pour les revendications ouvrières consacre le début d'une ère nouvelle. L'accord intervenu sous l'arbitrage du gouvernement, auquel nous rendons hommage pour sa collaboration active aux pourparlers et la netteté de sa position ouvre l'ère des relations directes entre les deux grandes forces organisées économiques du pays.

« Dans la plénitude de leur indépendance, elles ont débattu et résolu les problèmes qui sont à la base de l'organisation nouvelle de l'économie française.

« On parlait depuis un certain temps de la nécessité d'une formule nouvelle. Celle-ci est trouvée : collaboration dans la liberté totale pour la discussion des revendications et des points de vue différents ; décision prise dans la plus complète des indépendances sous l'égide du gouvernement, celui-ci remplissant, si nécessaire, son rôle d'arbitre correspondant à sa fonction de représentant de l'intérêt général de la collectivité française.

« Notre formule n'emprunte rien aux formules hitlériennes ou mussoliniennes, elle est française, d'esprit français. Nous avons la présence que, très rapidement, elle aura ses répercussions à l'extérieur et que, comme pour la Déclaration des droits de l'homme de 1791, comme pour le grand mouvement libéral de 1848, la France est de nouveau à l'avant-garde du progrès des idées et des transformations dans les rapports entre les hommes.

« La démocratie commandant pour toute transformation l'intégrité de la liberté et de l'indépendance, pas de subordination de forces, mais une complète égalité de droits et de devoirs.

« Ceci est réalisé et peut et doit être développé. C'est là un point capital, un moment de l'histoire.

« Mais à côté de ce résultat social et moral, un autre est atteint pour la première fois dans l'histoire du monde : Toute une classe obtient dans le même temps une amélioration de ses conditions d'existence. Jamais la simultanéité d'intérêts, jamais la solidarité n'ont été affirmées avec autant de force.

« Demain, dans notre pays, grâce à l'effort persévérant des travailleurs en lutte, effort mené dans l'ordre, le calme et la dignité, la semaine de 40 heures sera appliquée, les congés payés seront acquis, les délégués ouvriers institués et complètement indépendants, le contrat collectif, sous les auspices et la garantie de l'organisation syndicale consacreront ces victoires et leur assureront la pérennité dans le temps en même temps que leur développement progressif et continu.

(Voir la suite en 2^e page).

DERNIERE HEURE

Conseil de cabinet

Paris, 9 juin. — Au cours du conseil de cabinet tenu ce matin à 10 heures 30, les ministres ont décidé de déposer aujourd'hui à la Chambre les projets relatifs à la semaine de quarante heures, aux congés payés, aux contrats collectifs, à l'abrogation et à la révision de plusieurs décrets-lois.

M. Vincent-Auriol a exposé la situation financière de la précédente législature et a indiqué les lignes essentielles de son projet sur les cumuls et la réglementation des traitements dans l'administration de l'Etat, et les services concédés.

Le ministre des pensions a fait approuver un projet pour l'exonération fiscale des anciens combattants.

Le conseil a pris toutes les mesures utiles pour obtenir le vote rapide de divers projets. Le conseil a renvoyé à jeudi le prochain dépôt des projets relatifs à l'amnistie, à la création d'un office du blé, à la prolongation de la scolarité, à la modification des statuts de la Banque de France et à la nationalisation du commerce et de l'industrie des fabrications de guerre.

Les ministres de l'intérieur et du travail ont exposé les mesures prises en vue de la conclusion et de l'apaisement des conflits dans la région parisienne et dans les autres régions de la France ainsi que les pourparlers en cours. Ils ont souligné les progrès constatés à Paris et les signes de détente manifestés dans de nombreuses villes où le travail reprend progressivement.

Mgr Rémond est victime d'un accident

Nice, 9 juin. — Se rendant à Menton, Mgr Rémond, évêque de Nice, a été victime d'un accident d'automobile, sur la route de la Moyenne-Corniche, où sa voiture, en doublant une auto la précédant, a heurté une voiture qui venait en sens inverse.

Le prélat, ancien armurier militaire de l'armée de l'occupation rhénane, a été blessé à la face. Il a été transporté à Nice à la clinique des soins Augustins. Son état est sérieux, mais pas grave. Le chauffeur est indemne.

M. Flandin a subi une opération

Paris, 9 juin. — M. Flandin a subi ce matin une opération chirurgicale d'ablation des os de son bras blessé. L'état de M. Flandin est satisfaisant.

La crise ministérielle belge

Bruxelles, 9 juin. — Le roi a chargé M. Van Zeeland de former le gouvernement. M. Van Zeeland a accepté.

En faveur des familles nombreuses

Paris, 9 juin. — L'Alliance nationale contre la dépopulation a demandé à M. Blum de songer aux familles nombreuses dans le projet relatif aux décrets-lois. Elle demande notamment le relèvement des allocations d'encouragement national à leur niveau de 1934 et de suppression des prélèvements sur les indemnités pour charges de famille des fonctionnaires.

La Chambre sera saisie aujourd'hui des projets du gouvernement

Paris, 8 juin. — La Chambre se réunira demain à 10 heures. Sur son bureau, le gouvernement déposera le premier « train » de projets annoncés dans la déclaration ministérielle et qui concernent :

L'amnistie ;
Les salaires de quarante heures ; les contrats collectifs ; les congés payés ;
Un plan de grands travaux, c'est-à-dire d'outillage économique et d'équipement sanitaire, scientifique, sportif et touristique ;
La nationalisation de la fabrication privée des armes de guerre ;
La création d'un office du blé devant servir d'exemple pour la revalorisation des autres denrées agricoles, telles que le vin, la viande et le lait ;
La prolongation de la scolarité ;
La réforme du statut de la Banque de France pour garantir dans sa gestion la prépondérance des intérêts nationaux ;
Une première révision des décrets-lois en faveur des catégories les plus sévèrement atteintes des agents des services publics et concédés, ainsi que des anciens combattants.

Le gouvernement réclamera la procédure d'urgence en faveur de ces projets, qui seront examinés par une commission spéciale qu'il proposera à la Chambre de désigner immédiatement, comme le permet le règlement.

Sans doute n'est-il point osé de présumer que cette commission ne manquera pas d'étudier en premier lieu les projets concernant le monde ouvrier et qui ont trait aux revendications posées dans les conflits en cours, de façon à permettre aux Chambres de les voter rapidement.

COUPS DE CISEAUX

Record.

M. Fernand Bouisson est le président de la Chambre qui a occupé le fauteuil sans discontinuer pendant le plus grand nombre d'années : neuf ans et demi.

Paul Deschanel était resté président huit ans : de 1924 à 1932, et auparavant, il avait été appelé à diriger les débats de l'Assemblée de 1899 à 1902. Henri Brisson n'avait été que

LES GRÈVES

La situation à Paris

Paris, 9 juin. — La reprise du travail ce matin à 8 heures aux Messageries Hachette a marqué le début de la quatorzième journée du mouvement revendicatif qui se calme progressivement. Cependant, il n'est dernière contre les expéditions en province des journaux parisiens furent assurées par les journaux eux-mêmes.

Les pourparlers continuent dans la métallurgie, l'alimentation, les grands magasins et le nouveau.

Le mouvement de grève déclenché hier soir dans les compagnies d'assurances ne semble pas avoir été suivi ce matin par toutes les compagnies.

La plupart des compagnies situées rue de Chateaudun sont ouvertes.

Dans les autres, la grève est seulement partielle ; par contre elle est totale aux compagnies de presse, préservatrice, paix, prévoyance, patrimoine et France où le personnel occupe les bureaux.

Dans de nombreuses maisons d'alimentation, la grève continue comme dans la métallurgie où la situation est inchangée.

Les congédiés ont présenté un cahier de revendications. Ils réclament notamment le contrat collectif, le droit syndical, la suppression éternelle et deniers à Dieu, devenus insignifiants, des vacances annuelles payées d'un mois, un salaire minimum mensuel de 700 francs pour la concierge (femme seule occupée) et de 1.500 francs pour le ménage occupé en permanence dans l'immeuble.

Un accord est intervenu dans les houillères

Paris, 9 juin. — On a annoncé en dernière heure qu'un accord est intervenu ce matin entre les délégués du comité des houillères et les délégués de la Fédération des mineurs du Nord, d'Anzin et du Pas-de-Calais.

Aux Etats-Unis

Washington, 9 juin. — La Chambre et le Sénat se sont réunis jusqu'à 15 juin pour permettre aux représentants républicains d'assister à l'ession du parti républicain à Cleveland, pour désigner le candidat à la présidence de la République.

Les événements de Chine

Canton, 9 juin. — L'état major général de l'armée du Kouangsi publie une proclamation prescrivant la mobilisation et annonçant la rupture immédiate des relations avec les Japonais.

En Belgique

LA FORMATION DU MINISTÈRE EST LABORIEUSE

Bruxelles, 8 juin. — M. Vandervelde s'est rendu au Palais royal pour annoncer au souverain qu'il déclinait l'offre qui lui avait été faite de constituer le cabinet.

Le roi a fait alors appeler M. Van Zeeland, qui a demandé à réfléchir.

AUX ÉLECTIONS PROVINCIALES, LE NOUVEAU PARTI REXISTE OBTIENT 78 SIÈGES

Bruxelles, 8 juin. — Le résultat des élections pour le renouvellement des conseils provinciaux s'est affirmé, lors des élections législatives du 24 mai. C'est ainsi que les catholiques perdent un nombre considérable de sièges : 94, au profit du nouveau parti réformateur rexiste qui enlève 78 sièges. Les socialistes perdent 20 sièges et les libéraux 6 sièges par rapport aux élections de 1932.

Les progrès des communistes, qui gagnent 20 sièges, et des nationalistes flamands (19 sièges) sont également frappants. Dans les cantons rédimés, si le parti populaire d'Europe, c'est-à-dire à tendances antibelges, gagne un siège, le parti pro-belge de l'arrondissement de Verviers, nouvellement créé, gagne deux sièges. Les voix catholiques se sont portées vers le parti pro-belge. L'idée belge fait donc de nets progrès dans les cantons rédimés.

Les conseils provinciaux ont des fonctions purement administratives. Ils ont cependant un rôle politique important du fait qu'ils élisent 44 sénateurs qui complètent, avec les sénateurs « cooptés », la Haute Assemblée. Cette dernière élection aura lieu le 22 juin.

COUPS DE CISEAUX

Record.

M. Fernand Bouisson est le président de la Chambre qui a occupé le fauteuil sans discontinuer pendant le plus grand nombre d'années : neuf ans et demi.

Paul Deschanel était resté président huit ans : de 1924 à 1932, et auparavant, il avait été appelé à diriger les débats de l'Assemblée de 1899 à 1902. Henri Brisson n'avait été que

L'organisation du ministère de la défense nationale

Paris, 9 juin. — Le Journal officiel publie ce matin :

Article premier. — Le ministre de la défense nationale et de la guerre est chargé de coordonner l'action des trois départements de la guerre, de la marine et de l'air.

Cette coordination vise notamment l'emploi des forces terrestres, navales et aériennes, l'établissement et l'exécution des programmes d'armement, la mobilisation industrielle, l'aménagement des dépenses de défense nationale, l'examen des problèmes relatifs à l'élaboration des conventions internationales en matière d'armements.

Art. 2. — Par délégation du président du conseil, le ministre de la défense nationale et de la guerre, vice-président du conseil des ministres, a, dans ses attributions, le conseil supérieur de la défense nationale.

Le secrétaire permanent du conseil supérieur est rattaché au ministère de la défense nationale et de la guerre.

Art. 3. — Il est institué, sous la présidence du ministre de la défense nationale et de la guerre, un comité permanent de la défense nationale comprenant :

1^{er} Les ministres de la marine et de l'air ;
2^e M. le maréchal Pétain, membre du conseil supérieur de la défense nationale ;
3^e Les chefs d'état-major généraux de l'armée, de la marine et de l'air ;
4^e Le cas échéant, les hauts fonctionnaires chargés de l'administration générale des trois départements de la défense nationale.

Art. 4. — Le comité permanent a seul dans ses attributions l'étude des questions visées à l'article premier du présent décret. Le secrétaire général du conseil supérieur de la défense nationale assure le secrétariat du comité permanent.

Art. 5. — Le ministre de la défense nationale et de la guerre suit l'exécution des décisions prises en commun, de concert avec les ministres de la marine et de l'air.

Art. 6. — Toutes dispositions contraires antérieures au présent décret sont abrogées.

Au pauvre, elle rend le courage
Tandis qu'elle rappelle au sage
L'œuvre, la forêt, l'univers.

Et l'on prend plaisir à tout âge
À suivre le chemin du sage
Des flammes, pendant nos hivers.

Courses hippiques

MAISONS-LAFFITTE

Prix d'Orsay (à vendre, 6.000 francs, 2.400 mètres, 20 partants). — 1^{er} El Zazbal ; 2^e Mondicourt ; 3^e Jarnac.

Mutuel : 127,50, 36,50, 10, 12.

Prix d'essai de poulains (10.000 francs, 1.000 mètres, 13 partants). — 1^{er} Catherine ; 2^e Sequana ; 3^e Ribnik.

Mutuel : 11, 6, 18,50, 13,50.

Prix de Vauquelin (6.000 francs, 2.000 mètres, 12 partants). — 1^{er} Madhénia ; 2^e La Flamme III ; 3^e Aetha.

Mutuel : 26, 7,50, 7,50, 8.

Bourse de commerce

Paris, 9 juin.

Blés. — Courant, 98, 98 25 p. ; prochain, 103, 103 25, 103 50, 103 75 p. ; août, 107, 107 75, 108, 107 75 p. ; 3 d'août, 109 50, 109 75 p. ; 3 de septembre, 111 50, 111 25, 111, 111 25 p. ; 3 d'octobre, 113, 112 75 p. ; 3 de novembre, 113 50 p.

Tendance ferme.

Sucres. — Courant 170, 170 50 p. ; prochain, 172, 172 50 p. ; août, 173, 173 50 p. ; septembre, 175, 175 50 p. ; 3 d'octobre, 178 50, 179 p. ; 3 de novembre, 179, 180 p.

Tendance ferme.

Informations

M. Marchand remplace M. Guichard comme directeur général de la police municipale de Paris

Paris, 8 juin. — Par un arrêté en date de ce jour, M. Langeron, préfet de police, a admis M. Paul Guichard, directeur général de la police municipale, à faire valoir ses droits à la retraite.

Par un arrêté du même jour, M. Langeron, préfet de police, a nommé directeur général à la police municipale M. Marchand, en remplacement de M. Guichard.

Un discours de M. Rudolf Hess

Berlin, 8 juin. — Le pont Adolphe-Hitler a été inauguré aujourd'hui sur le Rhin, à Crefeld-Uerdingen, par M. Rudolf Hess, représentant du Führer, en présence des autorités, des délégués de l'armée et du parti. Ce pont, long de 500 mètres, relie la région industrielle de Crefeld au bassin de la Ruhr.

Dans un éloge du Führer, M. Hess a fait des allusions à la politique extérieure.

« Nous sommes d'autant plus heureux, a-t-il dit notamment, que le Führer ait pris soin de notre sécurité, et en particulier de la sécurité de ce territoire qui, si longtemps, est resté ouvert sans défense à tous les arbitraires, après certains événements qui se déroulent actuellement à l'ouest de l'Allemagne. »

Marseille a 914.232 habitants

Marseille, 8 juin. — Voici, communiqués par la mairie de Marseille, les résultats du recensement de la population marseillaise : Marseille compte exactement 914.232 habitants, y compris les casernes, hôpitaux, prisons.

En 1931, le chiffre de la population était de 803.226. L'augmentation est donc de 111.006 habitants en cinq ans.

six ans de suite président de la Chambre, de 1906 à 1912, mais antérieurement il avait occupé ces mêmes fonctions à plusieurs reprises : de 1881 à 1885, de 1894 à 1898 et enfin en 1902.

C'est Henri Brisson qui est resté ainsi le plus longtemps au fauteuil présidentiel, — près de quinze ans, — mais en quatre étapes,

CHRONIQUE DE L'ÉVASION

Promenade dans le jardin
des poètes

C'est par les temps de crise, d'inquiétude, de désaffection qu'il convient d'accueillir les poètes et de s'évader avec eux vers des espaces plus sereins. Il faut croire que ce concept est partagé par beaucoup, car j'ai remarqué qu'ils n'arrivaient jamais sur ma table en un rythme plus pressé, les beaux livres de poètes, que lorsque tout allait mal.

Puisque M. Jacques Meurgey, mon compatriote nivernais qui a, depuis peu, son cabinet de travail installé dans une tour du rempart de Nevers, met en tête de son livre : *Poèmes essouffés* (Paris, Nouvelles Editions latines), son portrait dessiné par Foujita, c'est l'indication qu'il aime les choses précises, d'un rythme bref et d'un souffle réduit. Il aime les vers de trois pieds, celui qu'adopta si brillamment Hugo dans son *Pas d'Armes du Roi Jean*, il aime la formule japonaise du *ka-kaï*, il poursuit les bulles et les ailes de papillon. Mais comme il parait ses menus poèmes d'une épigramme choisie dans les textes les plus vertueux, vous pouvez être certain que M. Jacques Meurgey n'écrit que pour nous dire quelque chose et nous faire réfléchir un peu. Voici sa manière :

Le Mur
« Tout homme a trouvé
le mur de son esprit »
Charles Baudelaire

Mais rien n'empêche au somma
L'homme de chanter son mal
Dont l'équilibre est sûr
de monter sur le mur.